

Audience du 12 novembre 2020 à 16H30 par visio conférence

Présents-es pour l'administration

M Samuel VITEL, Directeur du cabinet de Madame La Rectrice ;

Mme Corinne BREDIN secrétaire générale adjointe

M F JAILLET, Directeur des Ressources Humaines,

Mme Claudine HETROY, CSAIO – adjointe au DRAIO

Présentes pour le SNES-FSU : Christèle BIONDI , Ruth Eskinazi, Frédérique PENAIRE

Présente pour le SGEN CFDT : Marie-Claude CRISTIN

Présente pour le SE-UNSA : Hélène VIARD (Invitée par l'administration)

Cette audience a été demandé en septembre dernier par le SNES-FSU et le SGEN-CFDT avec un ordre du jour centré sur le second degré du fait de ses problématiques spécifiques. L'administration nous a prévenu tardivement qu'elle avait également invité le SE-UNSA . Cette pratique nouvelle de l'administration est dommageable car le SNUipp-FSU syndicat majoritaire dans le premier degré n'était pas présent et que le SE-UNSA peu représenté dans le second degré n'a pas pu intervenir sur les spécificités du second degré. Nous rappellerons à l'administration que chaque organisation syndicale a le choix de ses modalités de demande d'audience, que le calendrier ne doit pas être à la seule convenance de l'administration.

Nous avons porté à la connaissance de l'administration la déclaration jointe à ce compte rendu.

Premier point : la rentrée dans les CiO et la crise sanitaire (protocole, équipement des CIO, postes, budget...):

M. VITEL, Directeur tient à nous préciser, en préambule que Mme La Rectrice de Grenoble a souligné le travail et l'implication des Psy EN .Il y a eu une reconnaissance de la mobilisation des Psy EN pendant le confinement et post confinement par l'institution ; Mme Hélène INSEL, Rectrice de Grenoble, l'a fait remonter au MEN. Nous avons également été reconnus par les associations de parents d'élèves tout comme les personnels sociaux.et de santé.

→ Sur la question de l'équipement des CIO : Mme BREDIN répond dans un premier temps sur l'équipement sanitaire et indique qu'il y a eu déjà du matériel fourni et qu'il y a encore une phase d'équipement en cours mais qu'il faut prendre en compte le budget, les délais de livraison.

Pour ce qui est de l'équipement en matériel numérique, téléphonique l'administration nous répond que les contraintes budgétaires sont fortes.Nous avons réagi vivement car les CIO sont dans un état de non équipement qui entrave le service rendu au public. Nous avons insisté sur l'exemple de la téléphonie car dans certains CIO le standard téléphonique ne permet pas de laisser un message vocal, est dépourvu de fonction de transfert d'appel. De plus, les CIO sont dotés de très peu de téléphones portables ce qui rend le télétravail difficile voir impossible.

Mme BREDIN justifie cette situation par la vétusté du matériel et le coût que cela engendrerait s'il fallait les changer.

Nous avons signifié que nous ne pouvons pas accepter cette réponse qui nous est faite systématiquement depuis des années

Mme BREDIN propose qu'un état des lieux soit effectué en vue d'une amélioration.

Nous signalons également un problème de sécurité au CIO Belledonne où il n'existe pas de sortie de secours. Cette question est posée depuis 3 ans, nous attendons une réponse.

Mme BREDIN nous indique que ce sera signalé au service compétent qui fera une réponse adaptée, en fonction des textes sur la sécurité des bâtiments.

→ Sur la question des budgets : Nous avons proposé à l'administration, compte tenu de nos faibles budgets (baisse de 25% en 2020), que des commandes groupées soient faites et financées par le rectorat. Elles pourraient concerner les WISC, les revues, les tests et questionnaires...

Mme BREDIN souligne que cette option est intéressante pour libérer des moyens (programme 114 équipements des CIO, abonnements). Elle doit étudier la faisabilité de cette proposition car il y a selon elle beaucoup de CIO et cela pourrait poser problème pour la centralisation et livraison des commandes. Une réflexion est nécessaire car il faut tenir compte de la baisse budgétaire et voir avec des devis, si cela est plus avantageux. Nous lui avons signifié que nous attendons une réponse à cette question.

→ Sur la question des postes : Nous n'avons pas eu de réponse claire sur les pourcentages repris à certains CIO à la rentrée. Il n'y a aucune transparence sur ces opérations qui consistent à prendre quelques rompus dans plusieurs CIO pour renforcer un autre CIO qui a une charge supérieure aux autres. Le DRH s'est contenté de rappeler la règle de compensation (ou non compensation) des rompus de temps partiels.

Pour les ETP, nous avons demandé à connaître objectivement l'évolution du nombre d'emploi de PsyEN et PsyEN en charge d'un CIO. En effet les postes de DCIO n'ont pas été transformés systématiquement en poste de PsyEN lorsque les CIO ont fermé. Nous pensons que non seulement il n'y a aucune création de postes depuis plus de 30 ans mais qu'il y a une perte de postes.

L'administration a noté notre demande concernant l'évolution du nombre d'ETP

→ Concernant les postes dans le premier degré :

Mme VIAR souligne le problème des vacances de postes EDA surtout en Isère, elle souhaiterait connaître le nombre de contractuel.

M JAILLET indique qu'il y a plusieurs mécanismes

- Si le poste est vacant à l'année=> remplacement immédiat mais il reconnaît qu'il y a eu un problème cette année avec les affectations des stagiaires qui a retardé l'affectation des contractuelles ;
- Pour le 1^{er} degré : le remplacement se fait sur la base d'une autorisation ministérielle au regard de l'enveloppe des Psy EN ; 22 postes vacants notés sur le PIA cette année.

Il indique qu'une liste des personnels sera envoyée aux organisations syndicales (élues CTA ou CTN)

→ Concernant la gestion des ressources humaines en crise sanitaire : M. Jaillet a précisé le protocole à suivre.

Cas contact : On privilégie le télétravail, si ce n'est pas possible la personne est placée en ASA (autorisation spéciale d'absence) C'est également possible pour le personnel administratif. Nous avons fait remarqué que le personnel administratif n'a ni ordinateur ni téléphone portable, le travail à distance est donc très difficile voir impossible à organiser. (on en revient à la question du sous-équipement des CIO).

Nous avons soulevé la question des personnes qui sont cas contact ou asymptomatiques mais dont le médecin n'a pas voulu rédiger un certificat d'isolement. Ils ont été placés automatiquement en arrêt maladie avec retrait du jour de carence, ce qui est selon nous anormal. Le DRH indique que la personne concernée doit écrire au médecin de prévention en expliquant sa situation.

Personnes vulnérables : (nouveau décret du 10 novembre 2020).

La protection des personnes est essentielle. La personne vulnérable peut être placée en télétravail, ou en ASA si le télétravail n'est pas possible.

Point sur le réseau des CIO :

Les menaces toujours présentes du rapport Charvet

Nous avons rappelé que les personnels vivent toujours sous la menace d'une décision de fermeture de tous les CIO sauf un CIO par département. Dans certaines académies comme à Orléans Tours, une expérimentation vise à appliquer les préconisations du rapport Charvet . Qu'en est-il pour notre académie dont le réseau des CIO a été bien affaibli ?

Mme BREDIN dit ne pas avoir d'informations précises sur cette question .et sur les projets du ministère. Il n'y a actuellement aucune commande ministérielle pour une nouvelle carte cible.. Concernant les expérimentations dans certaines académies elles ne sont pas d'ordre ministériel donc pas étendues.

Mme HETROY souligne la place des CIO dans les instructions concernant «l'obligation de formation des 16-18 ans », ils ont un rôle important dans le maillage territorial en lien avec les partenaires extérieurs.

ONISEP et transfert de la compétence « information sur les métiers et les formations » à la région

Suite au transfert de la compétence « information sur les métiers et les formations » aux régions et au vaste plan social qui a touché l'ONISEP , qu'en est-il pour les collègues de la Dronisep Grenoble ?

Mme HETROY précise que malgré le transfert des missions d'information sur l'orientation à la Région les guides post 3^{ème} post Bac seront publiés encore sous forme papier cette année.

Pour la Région Académique il ne subsiste qu' un seul poste DRA basé à Lyon . La DRONISEP Grenoble compte deux postes de Psy EN, un professeur - documentaliste , 1 ITRF ainsi que le gestionnaire de la DRONISEP.

Les autres personnes sont soit sur le point de partir à la retraite, soit sont en recherche d'un autre poste.

➔ Pour la question des organismes extérieurs aux établissements :

Mme HETROY indique que concernant les opérateurs, il y a eu des validations conjointes par le Rectorat et la Région. Les organismes validés ont été communiqués aux chefs d'établissement ainsi que leur programme afin d'aider les chefs d'établissements à faire leur choix que ces organismes visent à la

complémentarité avec le service d'orientation de l'EN. Elle dit que les Psy EN sont compétents pour analyser les projets et conseiller les chefs d'établissement, qu'ils participent à l'analyse du besoin de chaque établissement et au volet orientation du programme d'activité des établissements ;

Nous demandons un cadrage académique car de nombreux organismes interviennent et mettent en place des actions qui ne se limitent pas à l'information. Ils proposent des modules sur la connaissance de soi, les centres d'intérêts. Par ailleurs les chefs d'établissements n'ont pas toujours la connaissance des organismes validés. Nous demandons que la liste des organismes validés soient consultables sur le site de l'académie.

Nous proposons qu'un cadre général prévoit que les organismes contactent les DCIO.

Mme HETROY n'y est pas favorable mais insiste sur un travail en commun, de partenariat avec ces organismes.

Mme BREDIN souligne le problème des associations qui « varient », avec des interlocuteurs qui changent. Il faut que les DCIO, PsyEN en parlent avec les chefs d'établissement car les associations ne relèvent pas des académies.

Au total, l'administration ne prévoit pas de mettre un cadre, et renvoie cette question vers les PsyEN et les CIO. Cette réponse n'est pas satisfaisante, d'autant que le rectorat traite directement avec certaines associations (Inspire par exemple), leur communiquant des listes de lycée pour intervenir en omettant de mettre dans la boucle le PsyEN de l'établissement et le CIO. Nous continuerons de demander à l'administration de prendre ses responsabilités.

Questions :

Mme VIAR interpelle le DRH sur la question du cumul d'activité.

M JAILLET indique la LOI de 1983 et le décret de 2003. La circulaire se trouve sur le site du Rectorat (PIA) ; les activités bénévoles sont majoritairement acceptées mais il peut y avoir des problèmes de compatibilités quand on travaille à temps complet ainsi que des problèmes soulevés par les consultations en libéral. Il faut vérifier qu'il n'y ait pas conflit d'intérêt, si la personne intervient sur sa zone d'intervention Psy EN..

Si le cumul d'activité ne concerne quelques heures en dehors de la zone géographique dans laquelle intervient le PsyEN, il y a souvent accord.

Mme VIAR intervient sur la formation continue. Elle souligne la qualité des formations proposées l'an dernier et elle demande pourquoi des Psy EN ne seraient pas formateurs notamment pour les cellules d'écoute ?

M JAILLET précise que pendant le confinement, les Psy EN ont été associés aux cellules d'écoute ; il précise qu'il y a eu peu d'appels environ 60 au niveau de l'académie), il s'agissait plutôt de cellule sociales. Il prend note de la proposition des Psy EN comme formateur.